L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 JUIN 1888. 61me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 8 JUIN 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Progrès de la Louisiane dans la variété des cultures.

Nous vantions, dernièrement, les progrès de nos campagnes en agriculture, sous le triple rapport de la quantité, de la quantité et de la variété des produits. Nous ajoutions que l'on ne se rendait pas compte de ce qui se passait dans nos paroisses rurales, dont l'aspect a complètement changé depuis une dizaine d'années, et qu'il arriverait un moment où l'on s'étonnerait de trouver un des plus avancés de l'Union, un Etat qui passe pour le plus arriéré de tous. Nous ne nous trompions pas; non seulement nous n'avancions rien de trop, mais nous n'en disions pas assez.

Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le dernier rapport de notre Commissaire d'agriculture. En lisant ces pages, où il n'y a pas une assertion qui ne soit appuyée sur des chiffres, on se demande si l'on est, vraiment, dans cet Etat, retardataire, routinier, de la Louisiane, à qui tout le monde jette la pierre, et qui, voué, obstinément, à l'unité de culture—principe de misère et de décadence—est condamné à périr dans l'im-[illegible] Nous le cherchons [illegible] unité de culture, objet de tant de critiques, et nous ne la trouvons nulle part; à vrai dire, nous nous en doutions un peu.

Les petits rapports de chaque jour, de chaque semaine, qui nous passent constamment sous les yeux et sous ceux du lecteur, devaient nous conduire à penser que l'on avait fait, sous le rapport de la variété des produits, d'énormes progrès. Il y est bien, presque toujours, question de sucre ou de coton, mais presqu'invariablement, avec accompagnement de maïs, de riz, de légumes, de fruits, de foin même, et il n'est plus de village, si petit soit-il, qui ne compte un ou plusieurs éleveurs, des races, soit chevaline, soit bovine, soit ovine, soit porcine, quand, en outre, il ne s'agit pas de volaille. Déjà, la production du foin et des œufs prend des proportions énormes dans le sud-ouest; encore quelques années, elle chassera de notre marché les balles et les caisses de l'Ouest, et y prendra leur place.

Mais occupons-nous un peu de ce qu'on appelle la grande culture—de celle qui est affligée, affirme-t-on, de la plaie de l'unité.

Il y a quinze ans à peine, quiconque eût osé parler de la culture en grand, du maïs, aurait soulevé des tempêtes de colère ou des explosions de rire; on lui aurait prédit une ruine complète, et si elle lui était arrivée, on ne l'aurait nullement plaint; il n'aurait eu que ce qu'il méritait. "Nos pères ne semaient pas de maïs, et nos pères savaient ce qu'ils faisaient." C'était le grand argument auquel personne n'osait répondre.

Qu'est-il arrivé depuis? Graduellement, la culture du maïs s'est propagée, elle a gagné de proche en proche et l'Etat auquel nos journaux ont encore à conseiller cette exploitation comme une nouveauté, en cultive près d'un million d'acres—973,000—tel est le chiffre.

Pour ne citer que deux ou trois paroisses, les Avoyelles produisent un million de boisseaux de ce grain; la Nouvelle Ibérie en a fait autant, l'an dernier; St-Landry en donne à peu près le double, c'est-à-dire deux millions par an. Presque tous les Attakapas marchent de front avec les trois paroisses que nous venons de nommer. Cela, sans doute, ne nous assure pas de merveilleuses recettes, puisque le tout sert à la consommation de nos fermiers; mais cela nous donne les moyens de faire de grosses économies. Qu'on se figure le nombre de boisseaux que représentent ces 973,000 acres. Cet amas de denrées alimentaires nous venait du dehors, il y a dix ou quinze ans, en retour de capitaux que nous étions obligés d'y envoyer, pour payer le producteur; autant d'argent qui nous reste maintenant dans la poche. On voit avec plaisir le fermier, le planteur, se relever, peu à peu, sortir du gouffre de la dette où il était englouti, et l'on se demande où est le secret de cette heureuse révolution. Il est inutile d'aller le chercher très loin: il est là, nulle part ailleurs.

Nous n'avons rien à dire de la culture du riz. On sait que, depuis sept ou huit ans, nous sommes devenus, sous ce rapport, les premiers fournisseurs du Nouveau Monde; ce qui élève déjà au chiffre de quatre nos principaux produits—coton, cannes, riz et maïs; mais on ignore trop que les avoines, et, en général, les plantes fourragères, ont fait des progrès prodigieux dans nos campagnes—de telle sorte que nous avons presqu'autant d'acres cultivés en avoine qu'en riz. Autant d'économisé à l'extérieur, autant de produits qu'il nous est possible d'expédier, graduellement, au dehors—fait qui, progressivement, nous transforme en Etat exportateur. C'est en quoi consiste la grande révolution qui s'opère chez nous, à la sourdine, sans que nous nous en rendions un compte exact, mais qui n'échappe pas à la perspicacité des fermiers de l'Iowa, de l'Illinois, du Michigan, du Dakota, du Minnesota, du Kansas. Ils voient venir les choses de loin; à défaut de prévoyance, leurs recettes qui baissent, tous les ans, suffiraient à leur ouvrir les yeux.

Il y a d'excellentes personnes qui en sont encore à croire que les fermiers du Nord et de l'Ouest abandonnent leur pays uniquement pour échapper aux rigueurs de l'hiver. La raison peut être valable pour certains d'entr'eux, qui sont d'une santé faible, ou dont les femmes, les enfants ont besoin d'un changement de climat; mais—soyons-en bien persuadés—ce sont des exceptions. La vraie raison est autre part. S'ils émigrent, c'est qu'ils se sont aperçus qu'il vaut mieux vivre dans un pays où l'on peut faire deux récoltes sur un même terrain que là où, avec toute l'habileté, toute l'énergie possibles, on n'est jamais sûr d'en obtenir une seule bonne; la vraie raison, c'est qu'ils voyaient arriver, chez eux, venant de chez nous, une bonne partie des produits qu'ils avaient l'habitude de nous expédier. Sans qu'il y paraisse, sans que nous nous en vantions bien haut, à mesure que nous étendons et diversifions nos cultures, nous devenons expéditeurs, exportateurs dans le Nord, dans l'Est, dans l'Ouest; nous envahissons, lentement, mais constamment et sûrement, des contrées qui s'étaient jusqu'ici enrichies—fort légitimement, du reste—à nous fournir des articles alimentaires ou autres que nous ne savions pas nous procurer chez nous. Est-il étonnant que les habitants de ces contrées, témoins intéressés de ce retour imprévu des choses, se voyant passer de l'état d'envahisseurs à l'état d'envahis, aient pris le sage parti d'émigrer d'un camp dans l'autre, de se mettre du côté du plus fort—"du côté du manche," selon l'expression populaire! Nous les prenons pour des gens affolés par la peur; ce sont, tout simplement, des clairvoyants, des *wide-awake*. Nous ne leur sommes pas opposés; nous leur faisons, au contraire, un accueil d'autant plus chaleureux, d'autant plus cordial, qu'ils viennent nous prêter main forte et nous aider à développer nos richesses agricoles—par conséquent, nos expéditions, nos [illegible]. *Come, and be quick at it.*

LOUISIANE.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 2 juin:

On affirme que 500 familles du Nord se proposent d'émigrer et de venir s'établir dans le sud-ouest de la Louisiane, l'automne prochain. Terrebonne espère en avoir sa part.

Presque toute l'immigration s'est faite en dehors d'ici. Terrebonne invite les habitants de l'Ouest à immigrer sur ses terres; il leur ouvre les bras et les accueillera cordialement. Ils n'ont, d'ailleurs, qu'à gagner à ce choix. Il n'y a pas de sol plus fertile dans l'Etat.

Tout ce que l'on peut dire de bien de Calcasieu, au point de vue du climat et de la salubrité, est également et au même degré, applicable à Terrebonne; en outre, nous sommes de 150 milles plus près de la Nouvelle-Orléans—par conséquent, il y a un tiers ou un quart de moins de fret à payer chez nous.

Ici, le fermage proprement dit, n'est plus une nouveauté. En voici un exemple; c'est M. Minor qui nous le fournit. M. Minor a fait, cette année, 65 boisseaux, par acre. Nos récoltes de cannes sont vraiment étonnantes; il n'est pas rare de faire, ici, 40 tonnes de cannes par acre; à $3 la tonne, cela fait une recette de $120 par acre, admettons que ce chiffre soit trop élevé; diminuons de moitié. Restent $60 net par acre, ce qui est un beau revenu. On n'arrive pas à ce chiffre dans l'Ouest.

Les trèfles viennent bien ici, aussi bien, tout au moins, que dans les Etats de l'Ouest et du Nord.

Nous avons des oranges, des pêches, des figues, des raisins, des prunes, à foison. Que l'on se donne la peine de faire la comparaison, et l'on verra que nos terres valent beaucoup mieux que celles de Lac Charles, Mermentau, Jennings, Crowley et Rayne. Jusqu'à présent, les fermiers de l'Ouest ont été attirés vers ces localités par leurs compatriotes du nord-ouest, qui y étaient déjà installés, mais quand un de ces immigrants a l'idée de venir de ce côté-ci et d'examiner le terrain, il n'hésite pas à préférer Terrebonne; aussi avons-nous bon espoir, pour l'hiver prochain, parce que nous avons enfin reçu quelques visiteurs et qu'ils sont partis enchantés, parfaitement déterminés à nous revenir.

John Trisconi—Ce nom rappelle tout naturellement l'hôtel Washington, de Milneburg. Eh bien! nous devons le dire en toute franchise. Il y a peu d'hôtels en Louisiane et même aux Etats-Unis aussi bien tenu que celui que dirige au vieux lac M. Trisconi. La table y est exquise, les vins de choix, les liqueurs de première finesse, et avec cela des prix fort raisonnables. Aussi les consommateurs y affluent-ils. Donner à déjeuner ou à dîner à bon marché,—et quels déjeuners! et quels dîners!—c'est un gros problème que M. Trisconi a eu l'heureuse fortune de résoudre. Notez bien qu'avant de se mettre à table, on peut prendre un bain délicieux. Allons, allons, sur les bords du lac il sera toujours bien difficile de tenir tête à Trisconi.

Les rhumes, les toux chroniques et toutes les affections de la gorge et des poumons sont guéries par **l'Emulsion Scott**, qui possède les vertus de l'huile de foie de morue et des hypophosphites sous leurs meilleures formes. C'est une excellente Emulsion crémeuse, aussi agréable au palais que le lait, se digérant facilement par les estomacs les plus délicats. Veuillez lire: "Je considère l'Emulsion de Scott la remède par excellence pour les affections tuberculeuses, les rhumes et les maux de gorge."—W. R. Cornell, M. D., Manchester, O.

Cette infection scrofuleuse dans votre sang peut être entièrement expulsée par la Salsepareille d'Ayer.

Excès de fatigue.—Si l'homme qui se livre à un rude labeur cherche un apaisement à sa fatigue, où le trouvera-t-il? Des milliers d'individus d'une expérience éprouvée lui diront qu'eux l'ont trouvé dans le "Hostetter Stomach Bitters" qui a la vertu de rendre les forces au corps, d'activer les facultés de l'esprit, de calmer les nerfs comme nul autre remède ne pourrait faire. La digestion, une des fonctions de l'estomac, l'appétit, le sommeil y trouvent un puissant auxiliaire; les convalescents en éprouvent d'excellents effets. Un estomac délicat le supporte facilement; et pour les personnes des deux sexes qui ont besoin d'un tonique, il n'en est pas de meilleur. Il est parfait aussi pour la fièvre, le rhumatisme et les maux de reins.

L'Eglise catholique et l'esclavage.

Voici deux passages de la lettre que le Pape a, récemment, adressée aux évêques brésiliens:

"......Dès l'origine, en effet, l'Eglise consacra un soin tout spécial afin que le peuple chrétien reçût et observât, comme de juste, dans une question de si haut relief, la pure doctrine du Christ et des Apôtres. Désormais, grâce au nouvel Adam, qui est le Christ, il subsiste une union fraternelle des hommes et des peuples entre eux; de même qu'ils ont tous une seule et même origine dans l'ordre de la nature, de même aussi, dans l'ordre surnaturel, ils ont tous une seule et même origine de salut et de foi, tous sont également appelés à l'adoption d'un seul Dieu leur Père à tous, en tant qu'ils ont tous été rachetés lui-même à grand prix, tous sont membres d'un même corps; tous sont admis à participer au divin banquet; à tous sont offerts les bienfaits de la grâce et ceux de la vie immortelle.—Cela posé comme base et fondement, l'Eglise s'est efforcée en tendre mère d'apporter quelque soulagement aux charges et à l'ignominie de la vie servile; et elle a efficacement défini et inculqué les droits et les devoirs réciproques entre les maîtres et les serviteurs, conformément à ce que les Apôtres avaient affirmé dans leurs épîtres.

......Pour peu que l'on compare l'une et l'autre manière d'agir, celle des païens et celle des chrétiens, envers les esclaves, on voit aisément que l'une était cruelle et pernicieuse, l'autre pleine de douceur et d'humanité, et certes nul n'osera frustrer l'Eglise du mérite qui lui revient pour s'être faite l'instrument d'une aussi grande indulgence.—On en sera d'autant plus convaincu si l'on considère attentivement avec quelle douceur et quelle prudence l'Eglise a extirpé et détruit l'abominable fléau de l'esclavage.

Elle n'a pas voulu, en effet, procéder hâtivement à l'affranchissement des esclaves et à la sollicitude de leur liberté, ce qu'elle n'aurait pu faire évidemment que d'une façon tumultueuse qui eût tourné à leur propre détriment et à celui de la chose publique. C'est pourquoi, s'il arrivait parmi la multitude d'esclaves qu'elle avait agrégés au nombre de ses fils que quelqu'un, alléché par l'espoir de la liberté, eût recouru à la violence et à la sédition, l'Eglise réprouvait et réprimait toujours ces efforts condamnables et elle employait, par le moyen de ses ministres, le remède de la patience. Elle enseignait aux esclaves à se persuader qu'en vertu de la lumière de la sainte foi et du caractère reçu du Christ, ils étaient sans doute de beaucoup supérieurs en dignité aux maîtres païens; mais qu'ils en étaient tenus plus strictement envers l'Auteur et le Fondateur même de la foi, à ne point concevoir contre eux les desseins adverses et à ne manquer en quoi que ce soit au respect et à l'obéissance qui leur était due; du moment d'ailleurs qu'ils se savaient appelés au royaume de Dieu, doué de la liberté de ses fils et appelés à des biens non périssables, ils ne devaient pas s'affliger de l'abjection et des maux de la vie caduque, mais, les yeux et le cœur élevés au ciel, ils devaient se consoler et se confirmer dans leurs saintes résolutions. Ce fut tout d'abord aux hommes réduits en servitude que l'Apôtre S. Pierre s'adressa lorsqu'il écrivit:

"La grâce consiste à supporter par devoir de conscience envers Dieu les afflictions et à souffrir même injustement. C'est en cela, en effet, que consiste votre vocation, parce que le Christ a souffert pour nous, vous laissant l'exemple pour que vous en suiviez les traces (19)."

AUTRICHE ET ITALIE.—VISITE DE L'EMPEREUR AU ROI.—D'après une dépêche adressée, de Rome, à la *Gazette de Cologne*, la visite, si souvent annoncée, de l'empereur d'Autriche au roi d'Italie, aura lieu prochainement, et probablement à l'occasion des manœuvres qui se feront à Bologne.

"Il n'existait—ajoute le correspondant du journal rhénan—aucun doute sur le désir qu'on avait à Vienne de faire cette visite plus tôt; mais le lieu à choisir pour l'entrevue offrait plus d'une difficulté et commandait certains égards. L'heure et les détails de la rencontre des deux souverains ne sont pas encore fixés: toutefois, il est à peu près certain que l'empereur d'Autriche viendra avec une escadre à Ancône et de là se rendra à Bologne."

Aux enfants, qui ont mal aux yeux, ou aux oreilles, ou qui sont atteints de scrofules, donnez la Salsepareille d'Ayer.

Nouvelles diverses de France.

Nous donnons, ci-dessous, d'après les renseignemens recueillis au ministère de l'intérieur et publiés par les journaux de Paris, du 25 mai, pour 73 départemens comprenant 2,291 chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, les résultats du renouvellement des municipalités:

Dans 1,654 chefs-lieux, la municipalité est entièrement républicaine;

Dans 550, elle est entièrement conservatrice;

Dans 7, elle est douteuse;

Dans 30, elle est composée de républicains et de conservateurs.

Sur ces 30 municipalités, 11 ont élu des maires républicains, 16 ont nommé des maires conservateurs et 3 ont choisi des maires de nuance politique douteuse.

Dans 50 chefs-lieux, la constitution de la municipalité a été ajournée.

Comme on le voit, il y a 1,665 municipalités républicaines et 567 conservatrices. La différence en faveur des républicains est donc de 1,099 municipalités.

Les résultats sont connus pour tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement qui sont au nombre de 361, non compris Paris.

La municipalité est républicaine dans 316 chefs-lieux. Elle est conservatrice dans 36, et dans 9 elle n'est pas encore constituée. La différence en faveur des républicains est de 280.

L'amiral Krantz a envoyé, aux préfets maritimes, une circulaire relative à l'emploi de l'huile à la mer pour les gros temps.

Le ministre a été informé que, dans l'esprit des populations côtières, l'usage de l'huile était interdit.

Aucun acte international de navigation, pas plus que les règlements maritimes, n'entraîne aucune interdiction de ce genre.

En conséquence, le filage de l'huile pour calmer les flots en courroux, doit non seulement être encouragé, mais aussi recommandé.

M. le commandant Ch. Renard, a ajouté un perfectionnement à ses piles légères pour la propulsion des ballons dirigeables.

Les dernières expériences sont des plus concluantes, et il a fait une communication à ce sujet à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Un mécanicien de l'usine Farcot, âgé de vingt-trois ans, M. Guignard, va se trouver possesseur d'environ *quatre millions*, qui viennent d'être légués à sa femme. Et il ne s'agit pas là d'un héritage problématique imaginaire. Il s'agit d'un fait récemment accompli.

Mme Guignard a passé une partie de sa jeunesse chez une dame dont sa sœur aînée était la domestique; cette dame, qui n'avait pas d'héritiers directs, avait pris la fillette en grande affection, et au moment de mourir elle a institué légataire universelle de tous ses biens, meubles et immeubles, la fillette devenue Mme Guignard.

Parmi ces immeubles figure un superbe hôtel avec un beau jardin dans l'avenue de la Grande-Armée, à deux pas du bois de Boulogne.

C'est là que le mécanicien Guignard va aller s'installer dans les premiers jours de juin avec sa famille.

Guignard ne se montre nullement grisé par le brusque changement que cet héritage va apporter dans son existence. Il paraît seulement un peu nerveux, un peu impatient, par suite de formalités diverses qui retardent forcément l'envoi en possession.

On peut dire que celui-là, malgré le nom qu'il porte, n'a pas eu la "guigne."

On sait que la Chambre de commerce de Paris a dépensé plus de 3 millions pour l'Ecole des hautes études commerciales qu'elle a fondée au boulevard Malesherbes en 1881.

Désireuse de développer chez ses élèves le goût de l'expatriation, elle a décidé la création, pour la rentrée prochaine, de cours de langue arabe, chinoise et russe.

Parmi les anciens élèves, 30 d'entre eux se sont rendus en Allemagne et en Angleterre; 17 se sont fixés en Amérique, 2 en Australie, 2 en Chine, 1 au Japon. Enfin, parmi les anciens élèves diplômés, 3 sont entrés dans les consulats, et tous les autres ont trouvé des places dans le commerce ou dans l'industrie.

Le président de la République s'est ému des rapports qui lui ont été faits sur l'état de délabrement où se trouve le palais de Versailles. Il s'est rendu dans cette ville pour constater par lui-même le bien fondé des plaintes dont l'écho lui est parvenu.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, a été informé de la récente organisation, à Prague, d'un comité national pour la participation de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie à l'Exposition universelle. Ce comité va se mettre en relation avec le comité général austro-hongrois, constitué à Paris, qui a été officiellement désigné pour servir d'intermédiaire entre les exposants de ce pays et M. le commissaire général de l'Exposition de 1889.

Le ministre a appris, en outre, que le gouvernement siamois acceptait, officiellement, l'invitation qui lui a été adressée de prendre part à l'Exposition de 1889.

M. Gréhan a été nommé commissaire, à Paris, du gouvernement siamois pour l'Exposition universelle.

Le ministre de la guerre a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi très important, relatif à l'ouverture de crédits au budget extraordinaire de la guerre de 1888. Le ministre demande la faculté d'employer, immédiatement, à la fabrication des cartouches destinées au nouveau fusil Lebel, 6 millions devenus disponibles, à la fin de l'année, sur le service de l'artillerie. De la sorte, on pourra donner la plus grande activité possible à la fabrication des cartouches et la faire marcher de pair avec celle des nouveaux fusils.

On sait que la convention passée entre l'Etat et la Compagnie générale des allumettes peut être dénoncée tous les cinq ans, à condition que l'une des deux parties la dénonce un an à l'avance.

La première période quinquennale expire le 31 décembre 1889.

Le gouvernement serait disposé à dénoncer la convention avant la fin de l'année courante, afin de mettre la Chambre en mesure d'étudier à nouveau, dès les premiers mois de 1889, la question relative au monopole de la fabrication des allumettes.

Une curieuse statistique a été faite à la préfecture de la Seine.

Paris compte 6,385 personnes qui sont âgées de plus de quatre-vingts ans, 2,747 variant entre quatre-vingt-cinq et quatre-vingt-neuf, 640 ont dépassé quatre-vingt-dix ans, 138 ont plus de quatre-vingt-quinze ans.

Enfin il y a *vingt* centenaires: quatre célibataires, un homme marié et six veufs pour le sex masculin; une célibataire, une femme mariée et sept veuves pour le sexe féminin.

Le *Journal officiel* a publié, le 25 mai, l'avis suivant au public:

La Banque croit devoir reproduire, en les complétant, les indications qu'elle a déjà données au public, il y a huit jours, relativement à la contrefaçon de ses billets de 500 francs.

Les faux billets se reconnaissent aux signes suivants:

Papier: carteux épais et dur; il se distingue aisément au toucher; il est le plus souvent froissé.

Filigrane: posé à plat, sur un fond noir, les légendes 500 francs, Banque de France, sont peu apparentes, tandis qu'elles sont très lisibles dans le vrai billet; à la transparence, elles se détachent avec une sécheresse de dessin que n'a pas le filigrane du billet authentique.

Vignette: les imperfections saillantes au *recto*, dans les indices imprimés en noir et dans le médaillon bleu, peuvent surtout être remarquées dans l'absence de modelé des figures du *verso*.

Contrairement à ce qui a été affirmé, c'est seulement le 15 mai dans la soirée que le premier billet faux a été reconnu dans les produits de la recette en ville. Après avoir fait faire de cette falsification un examen rigoureux, la Banque a, dès le 17 mai, envoyé à l'agence Havas une note destinée à mettre le public en garde contre le piège qui lui était tendu.

A l'heure actuelle, la Banque n'a connaissance que de cinquante billets contrefaits.

Le secrétaire général,
F. CARRÉ.

Le ministre de la guerre a décidé que, pour des raisons de remaniement et de correction, les tirages des feuilles de la carte de France au 200,000e et de celles de la carte du massif des Alpes seraient momentanément suspendus.

Les journaux de Paris, du 25 mai, ont reçu la communication suivante de la Banque de France:

"Nous sommes autorisés à démentir de la façon la plus catégorique une information reproduite par un journal du matin, et aux termes de laquelle la Banque de France aurait reconnu l'existence d'une contrefaçon du billet de 1,000 francs.

"Quant aux billets de 500 francs, la Banque affirme que le nombre des exemplaires qu'elle a reconnus faux jusqu'à ce jour s'élève seulement à cinquante-trois."

Ainsi que nous l'avons annoncé, la nouvelle ligne téléphonique reliant Paris et Marseille est achevée. Elle sera inaugurée vers le 1er juillet prochain. Un point important à signaler: La ligne téléphonique qui passe par Lyon, desservira la seconde ville de France.

Les ingénieurs qui ont construit le circuit avaient hésité d'abord; mais les expériences qui viennent d'avoir lieu ont démontré qu'on pouvait, sans nuire à la clarté de la voix et sans en diminuer le volume, établir un poste téléphonique à Lyon.

Les communications auront lieu d'abord de cabine à cabine, et si les exigences du service se font sentir, on établira un second circuit et les abonnés pourront alors communiquer directement entre eux.

Voici exactement le parcours de la nouvelle ligne:

De la Bourse de Paris, elle est souterraine jusqu'à la gare de Vincennes, place de la Bastille; elle devient ensuite aérienne sur le reste du parcours. Elle suit le chemin de fer de Vincennes jusqu'à la ligne de grande ceinture, par laquelle elle rejoint le chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Les ingénieurs ont choisi la gare de la place de la Bastille pour le départ de la ligne aérienne, parce que les fils qui partent de la gare de Lyon sont trop nombreux. Par suite de ce grand nombre de fils, les dérangements deviennent plus fréquents, car on sait qu'un contact quelconque suffit pour produire ce qu'on appelle, en argot du métier, *la friture*.

Le total des dons en nature et des allocations distribués aux blessés et aux rapatriés du Tonkin, par la Société française, s'élevait, aux dernières dates, à 495,000 fr.

Le ministre de la justice va déposer un projet portant création, au conseil d'Etat, d'une section temporaire chargée de statuer sur les protestations relatives aux élections municipales.

M. le ministre du commerce déposera un projet prorogeant les lois des 5 novembre 1887, 26 février 1888, concernant le droit frappant les alcools étrangers.

Le général Février, commandant le 6e corps, avait été chargé, par le général Ferron, alors ministre de la guerre, de remanier l'instruction de l'infanterie pour le combat, instruction dont l'application donnait lieu à de nombreuses observations.

Cet officier a préparé un règlement qui n'est pas définitivement adopté, mais qui va être mis à l'essai dans un seul régiment par corps d'armée.

Par exception, et sans doute pour éviter des indiscrétions, l'impression de ce travail important a été confiée à l'Imprimerie Nationale.

M. Brouardel, a communiqué, à l'Académie de médecine, de Paris, divers documents relatifs à une épidémie de méningite cérébro-spinale observée dans l'île de Chypre.

Le docteur Derbys a signalé l'utilité de l'antipyrine, à la dose de 1 gramme par jour, contre les violentes céphalalgies et les douleurs de la nuque qui caractérisent la maladie.

Le 24 mai, M. Wickersheimer, député de l'Aude, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de résolution portant qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles et que le Sénat et la Chambre se réuniront en congrès le 14 juillet prochain.

Dans l'exposé des motifs de son projet, M. Wickersheimer indique que le Congrès—à son avis—n'aura qu'une mission, celle de décider qu'une Assemblée constituante sera élue pour faire la revision.

Cette Assemblée serait élue en 1889, et exceptionnellement, une fois la revision effectuée, elle remplirait le rôle de Chambre législative ordinaire pendant quatre ans, pour éviter de doubles élections générales.

La commission des voies navigables a décidé de se rendre à Rouen et au Havre pour examiner sur place les travaux à effectuer dans ces deux ports, ainsi que le projet d'endiguement de la Seine.

On sait qu'un projet relatif à cette question a été déposé à la Chambre et nécessite l'ouverture d'un crédit de 90 millions.

MM. Cochery et Reymond, sénateurs, anciens présidents de la commission et M. Guillain, directeur de la navigation au ministère des travaux publics, se joindront à la commission.

FRANCE ET SUISSE.—LA FRÉQUENTATION DES ÉCOLES PRIMAIRES.—Extrait du compte-rendu de la séance du 24 mai de la Chambre des députés de France:

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et la Suisse en vue d'assurer la fréquentation des écoles primaires pour les enfants de l'un des deux pays résidant sur le territoire de l'autre pays.

M. PHILIPPON, rapporteur, demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. KELLER dit que le projet porte atteinte aux principes jusqu'alors admis en matière de droit international. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de faciliter aux enfants de chaque nation la fréquentation des écoles de l'autre nation, ce qui serait excellent, mais on soumet les enfants français à toutes les obligations de la loi suisse. En Suisse, la législation change d'un canton à l'autre, et nos enfants seront soumis à ces législations variées.

Faudrait-il, comme le rapporteur le désire, conclure des conventions semblables avec l'Allemagne et l'Italie, où la France est représentée comme un ennemi à combattre? Au seul point de vue patriotique la convention doit être modifiée, il faut s'en tenir à la réciprocité au point de vue de la fréquentation des écoles et de la gratuité; la justice et la liberté ne permettent pas d'aller au delà. (Très bien! très bien! à droite.)

M. PHILIPPON, rapporteur, dit qu'il s'agit d'assurer les bienfaits de l'instruction primaire aux enfants des Français résidant en Suisse et des enfants des Suisses résidant en France. Certaines municipalités refusent de recevoir dans les écoles les enfants étrangers. Le gouvernement suisse s'est ému de cette situation et de là est née la convention en discussion.

La convention a pour objet d'assurer l'instruction de la colonie suisse en France et à la colonie française en Suisse; la Chambre n'hésitera pas à la ratifier. (Très bien!)

M. KELLER demande que les écoles françaises soient ouvertes aux enfants suisses, et les écoles suisses aux enfants français; mais il proteste contre l'obligation imposée aux enfants d'étrangers de la fréquentation de l'école, sous peine de pénalités rigoureuses.

L'amendement de M. Keller est repoussé par 378 voix contre 155.

Le projet de loi est adopté.

Un monsieur invite ses amis à dîner. L'amphitryon rentre furieux chez lui.

—Qu'as-tu donc? lui demande sa femme.

—Ne m'en parle pas, je suis indigné, j'ai invité X...., à dîner.

—Et il a refusé?

—Au contraire.

—Eh bien! alors!

—Comme il me semble qu'une politesse en vaut une autre, du moment que je l'invitais, il devait me refuser.

ALLEMAGNE.—Nos derniers journaux de France nous apportent ces dépêches:

Berlin, 24 mai.

Les journaux allemands viennent de recevoir l'ordre de s'abstenir de tout commentaire au sujet de l'affaire d'espionnage qui a émotionné tout le haut personnel du ministère de la guerre et du grand état-major.

Voici le résultat de l'enquête dirigée par le maréchal de Moltke lui-même.

Des plans de forteresses frontières et des documents d'excessive importance, relatifs à la mobilisation des armées allemandes, ont été soustraits et vendus à un gouvernement voisin par un officier de la section topographique de l'état major-général.

L'empereur, très affecté de ces révélations, s'est fait remettre le dossier volumineux de toute cette affaire.

Le *Journal de Genève* publie la dépêche suivante:

Thionville, 24 mai.

Les journaux allemands ont reçu l'ordre de s'abstenir de commentaires au sujet d'une affaire d'espionnage qui a ému tout le haut personnel du ministère de la guerre à Berlin. Des plans de forteresses frontières et des documents excessivement sérieux relatifs à la mobilisation des armées allemandes ont été soustraits et vendus à un gouvernement étranger par un dessinateur de la section topographique de l'état-major général. Jusqu'à présent l'enquête, dont s'occupe personnellement le maréchal de Moltke, n'a donné aucun renseignement permettant d'établir nettement un acte d'accusation.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Les officiers et membres sont par le présent requis de se réunir (avec badge) à leur salle, No. 51 rue Bienville, VENDREDI, le 8 juin 1888, à 3 1/2 heures de l'après-midi, pour assister aux funérailles de leur frère EUGENE X. CLEUET, âgé de 54 ans, natif de France.

Par ordre de CHAS. T. SONIAT, Chairman du Comité de Secours.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux Finances.
Approuvé: A. L. TISSOT, Président.

MÉRILH—Décédé le 6 juin, à Navarrenx, Basses-Pyrénées, France, ERNEST MÉRILH, à l'âge de quarante-neuf ans.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT.
200 St-Charles, entre Julie et St-Joseph.
31 mai—1 an

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal......100
Nattes! Nattes!
NATTES!
Nouvellement reçues de Chine et du Japon.
AUX PLUS BAS PRIX.
Assortiment complet de devant de cheminée en NATTE.
RIDEAUX! RIDEAUX!
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux. Colbert suisse et Nottingham, Corticine, Linoleum et Toile Cirée.
Etoffes pour Housse et pour Rideaux.
22 sept—

LE DOCTEUR JUST TOUATRE, de la Faculté de Médecine de Paris, ayant pris charge de l'office du docteur J. Borde, pendant sa dernière maladie, continuera les consultations tous les jours de 2 heures à 4 heures, au No 141 rue Canal, coin Bourbon. Le docteur Touatre ne s'absentera pas durant l'été.
Résidence, 163 rue des Ursulines, entre Remparts et St-Claude.
10 mai—1m

Nouvelle-Orléans, 12 mai, 1888.
Le Dr. H. Bayon, Sr., médecin de la Faculté de Paris, informe respectueusement le public qu'il se tient à sa disposition jour et nuit, et qu'il n'a jamais cessé d'exercer sa profession comme certaines personnes ont bien voulu l'insinuer.
Résidence et office, 125 rue Bourbon; heure de consultation, 9 à 10 a. m. Dr. H. Bayon, Jr., même office—Consultations, 2 à 4 p. m.
1er mai—1m

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
Payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN....Président
J. H. OGLESBY....Vice-Président
CHAS. E. RICE....Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman,
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice,
D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 87—1an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham Madras Turcoms.
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 8 oct—1an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. HOBBT,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, H. LABOUSSINI,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 av '88—1an.

Exposition Universelle de Barcelone
AVRIL-OCTOBRE 1888.
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LA REINE RÉGENTE.
INDUSTRIE---BEAUX-ARTS---AGRICULTURE---SCIENCE, ETC.

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81, 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
23déc—1 an dim mer ven

$1.00 LA PAIRE!
Bottes à boutons pour petits garçons:
$1.00 LA PAIRE!
Escarpins garnis en vernis, pour dames:
$1.00 LA PAIRE.
Bottines fines en prunelle, pour dames:
$1.00 LA PAIRE.
Bottes à boutons en chevreau, pour fillettes:
$1.00 LA PAIRE.
Pour clore plusieurs consignations, avant la prise de l'inventaire, plusieurs lots de CHAUSSURES
—A—
L'ÉTOILE ROUGE,
25, 50 et 75 cts.
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—sam dim jeu

PIANOS MATHUSHEK
—CHEZ—
PHILIP WERLEIN,
135 RUE CANAL, N. O., Lne.
LA MEILLEURE MAISON AU PRIX RÉDUIT DU SUD.
PIANOS ORGUES
Les célèbres et magnifiques Pianos Mathushek qui ne peuvent être obtenus que chez moi. Soyez bien sûr de venir ici avant d'aller ailleurs. 1s déc—

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman. RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

PHAETONS AND SURREYS
The Popular Styles of the Day.
R. P. RANDALL'S REPOSITORY,
54 and 56 BARONNE.
1er mai—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juin 1888
Liste de publication.

Ardisson Honoré	Hognet Louis Marie
Baratte Victor Albert	Jayet Gaspard
Berna d Pierre	Joulin Louis
Braquet Marie Anne	Juca Bernard
Vve P Perran	Knaebel Gustave
Capdevielle-Lahorgue	Lailhacar Pierre
Casaban Lartigan Marcel	Labiste Jean Pascal
	Lacroix P P
Casalis Jean	Lamazsa Pierre
Charnes François	Labarrère Albert et
Chandet J les époux	Marie Rétournet
Colné Eugénie	Lagus Jean Marie
Dastillon Vve Germain	Laporte E. Guillaume
Delserre Jean Baptiste	Le Bricquir
Destouet Jacques	Lemounier Sévérin Léonard jardinier
Ducasse Marie	
Duché Julien	Lenfant Césaire
Drouet Léon les époux	Lefros Delle Angélina
Drouet Constance	Maillies Joseph succession de
Drouet Louis	
Etienne Prosper	Mascarelli Mme Vve Julie Horace
Ferrère François	
Froment Claude	Miller Max F et Mme Miller
Garelli Mlle Berthe	
Galliard Ferdinand	Pajot Edouard
Garlepied Edouard	Poujade Henri
Garlepied dame Laurence épouse Vergnole	Quesnel Victor
Georgel Charles	Quesnel Victor Henri
Gourieux Emile	Rebours F E (2)
Henry Flavien	Royère Pierre
Henry F	Sayn Paul Jules
Henrion Jean-Baptiste	Simian Philippe
	Ziegler Joseph

LETTRES.

J Déal (2)	Jacquet François Désiré
Delbruck Georges	Hancart Clodomir

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er juin 1888.
Gérant du Consulat, P. DEPIERRE.

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO....Président
D. FATJO....Vice-Président
J. E. TOURNÉ....Caissier
Dépôts reçus et intérêts qu'ils rapportent.
20 mai—6 mois

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal
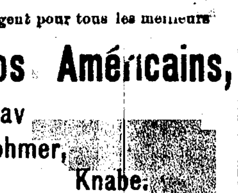
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway
Sohmer,
Knabe,
Behr
Skoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLÉANS.
1er oct87—1an

Factors & Traders Ins. Co., en liquidation et Ed. A. Palfrey, agent d'assurances, ont transféré leurs bureaux au No 12 rue Carondelet entre les rues Canal et Commune.
1er juin—1 sem

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

MONTRES,
BIJOUTERIE,
PINCE-NEZ ET LUNETTES,
E. A. TYLER'S SON,
Magasin transféré à
98 RUE DU CANAL.
8 av—3m

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 10 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon 17 fév 88—1anPP.

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 93
Sur risques de marine		3,756 87
Sur risques de rivière		2,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302 529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	1 000 00	
Dépenses de bureau, et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier
SE CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

AVIS!
LE GRAND TIRAGE TRIMESTRIEL,
CLASSE F,
—DE LA—
Loterie de l'Etat de la Louisiane,
—Aura lieu—
MARDI, 12 JUIN 1888,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
Sous la direction des Généraux
G. T. BEAUREGARD
et J. A. EARLY.
Le tirage commencera à 11 heures du matin.
GROS LOT $300,000
Billets entiers....$20
Coupons en proportion.
2 juin—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 7 JUIN—CLASSE No 236
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
3	65	53	11	28	44	50	69	23	37	49	8	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Le 7 juin 1888—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
D. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages [illegible]

AMUSEMENTS.

WEST END!
Samedi, Dimanche et Lundi, 9, 10 et 11 JUIN.
Engagement Extraordinaire.
—LE CÉLÈBRE—
Ingénieur Aéronaute
Et le héros avec succès de plus de 6000 ascensions.
Le Professeur
Harry Warner!
Fera trois grandes ascensions dans son grandiose (Air Ship.)
VENUS!
Descendra quand il sera à une hauteur de 5000 pieds, par l'aide d'un
PARACHUTE.
Traversant l'espace avec une rapidité terrible, comme partant de la bouche d'un canon.
Ce brillant et audacieux exploit n'a jamais été vu à la Nouvelle Orléans.
Ascensions à 6 heures P. M.
Les trains toutes les 10 minutes.—Accommodation pour 3000 personnes
8 juin—4f

Réouverture de la Saison.
La maison bien connue sous le nom de Washington Hotel, à Milneburg.
Pour les bains de famille, il n'y a pas de meilleur endroit. Son établissement de bain vient d'être remis à neuf pour l'occasion.
JOHN TRISCONI.
1er juin—1 m

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 28 av—3m

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF.
Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars, A. D. 1888, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a requis l'Exécutif de cet Etat à émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les règlements:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime, nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports, connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être, ou qui peuvent le devenir plus tard, seront soumis à la sanitation maritime et telle détention que pourra fixer le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine simplement pour l'inspection et la désinfection des navires, soit mise en vigueur à partir du VINGT-NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires partant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 4me jour d'avril, de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-huit.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur:
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible, de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une fixture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et [illegible], autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, [illegible] détention à la Quarantaine [illegible] autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes [illegible] Station de Quarantaine [illegible] conditions [illegible] une large mesure [illegible] que les frais de désinfection [illegible].

7 avril—